



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 25 janvier 2011*

Réunion du comité syndical du 25 janvier 2011



Le Comité Syndical s'est réuni le 25 janvier 2011 à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Marc VOLANT

Membres suppléants

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Madame Chantal DELTOMBE
- Monsieur Christophe DESMARET

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Maud BEREZIG

- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY
- Monsieur Régis DELANNOY

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

RELEVÉ DE DECISIONS

Service Juridique

1. Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 3 décembre 2010

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 3 décembre 2010 qui ont été joints à la délibération.

2. Autorisation donnée au Président de souscrire un marché déterminé

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché concernant la mise en place d'un système informatisé de gestion commerciale pour l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

3. Marchés de fourniture et livraison de livres, jeux et jouets pour les boutiques de nos sites

Au vu des rapports d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de retenir pour le marché de fourniture et livraison de jeux et jouets, les offres suivantes :

- *pour le lot 1 « peluches » : les offres des sociétés Wild Republic, Ravensden et Nature Planet, offres économiquement les plus avantageuses*
- *pour le lot 2 « puzzles en bois » : l'offre de la société Wild Republic, offre économiquement la plus avantageuse*
- *pour le lot 3 « jeux de cartes illustrées » : l'offre de la société Heritage Playing Cards, offre économiquement la plus avantageuse*

- pour le lot 4 « jeux de cartes pédagogiques » : les offres des sociétés Dusserre, Betula et De Terran, offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 5 « jeux de société sur le thème de la nature » : l'offre de la société Bioviva, offre économiquement la plus avantageuse
- pour le lot 6 « jeux de société régionaux » : les offres des sociétés Dusserre et Récréadim, offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 7 « jeux de découverte nature » : l'offre de la société Bass & Bass, offre économiquement la plus avantageuse
- pour le lot 8 « vêtements / accessoires enfants » : de relancer le marché
- pour le lot 9 « jeux / articles piscines » : l'offre de la société MDJ, offre économiquement la plus avantageuse

Pour le marché de fourniture et de livraison de livres, les offres suivantes :

- pour le lot 1 « oiseaux » : l'offre de la société ADRS (multi diffuseur) et les offres des sociétés Media Diffusion, Rando Diffusion et Gisserot (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 2 « nature : faune et flore » : l'offre de la société ADRS (multi diffuseur) et les offres des sociétés Gisserot, Ouest France et De Terran (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 3 « jardin – potager » : l'offre de la société ADRS (multi diffuseur) et les offres des sociétés Média Diffusion, Gisserot, Ouest France, Ulmer et De Terran (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 4 « jardin du nord de la France » : l'offre de la société ADRS (multi diffuseur) et les offres des sociétés Gisserot, Ouest France et Ulmer (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 5 « cuisine régionale » : l'offre de la société Cartothèque (multi diffuseur) et les offres des sociétés Rando Diffusion, Gisserot, Ouest France et De Borée (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 6 « cuisine du jardin » : l'offre de la société ADRS (multi diffuseur) et les offres des sociétés Media Diffusion, Gisserot, Ouest France et De Terran (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 7 « cuisine générale » : l'offre de la société ADRS (multi diffuseur) et les offres des sociétés Media Diffusion, Rando Diffusion et Gisserot (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 8 « guides touristiques et randonnées » : l'offre de la société Cartothèque (multi diffuseur), offre économiquement la plus avantageuse
- pour le lot 9 « régionalisme » : l'offre de la société Cartothèque (multi diffuseur) et les offres des sociétés Rando Diffusion, Ouest France, Engelaere Editions, Cap Régions, Alexandrine et De Borée (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 10 « littérature picarde » : l'offre de la société Cartothèque (multi diffuseur) et l'offre de la société Ravet Anceau, offres économiquement les plus avantageuses
- pour le lot 11 « jeunesse » : les offres de la société ADR (multi diffuseur) et les offres des sociétés Média diffusion, Milan, Gisserot, Gulf Stream, Ouest France et De Terran (éditeurs), offres économiquement les plus avantageuses

- pour le lot 12 « invendus de presse magazine » : l'offre de la société Grafimage (multi diffuseur) et autorise le Président à signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

4. Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Travaux d'extension du restaurant – Avenant n° 1 au Lot n° 1 : gros œuvre

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 1 - Gros œuvre, qui a été joint à la délibération et autorise le Président à le signer.

4 bis. Travaux portant sur la construction d'un pôle d'entretien, l'extension du grand restaurant avec plateforme monte handicapés, la création d'une salle pour le personnel et la réalisation d'aménagements extérieurs

Lot n° 2 : Charpente -Menuiserie Bois –Parquet - Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 2 – Charpente -Menuiserie Bois –Parquet, qui a été joint à la délibération et autorise le Président à le signer.

5. Etude de faisabilité – Dépoldérisation partielle et éventuelle des Bas-Champs du Vimeu - Attribution du marché

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, par 26 voix pour, 3 contre (M. Lottin (2) - M. Haussoulier (1) et 2 abstentions (M. Macquet et Desmaret) d'autoriser le Président à signer le marché avec le Cabinet SOGREAH ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

6. ZAC du ROYON – Belle Dune Centre – Cession du chalet de l'ancienne Ecole de golf

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de donner son accord de principe sur la démarche de la cession du chalet de l'ancienne école de golf et autorise le Président à :

- lancer la publication pour cession du bien meuble,
- mandater un notaire pour rédiger l'acte de cession,
- signer tout document afférent à la vente.

7. Rapport d'information – Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de décembre 2010

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

8. Marché de fourniture et livraison de papier A4 et A3 recyclé : Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 qui a été joint à la délibération et autorise le Président à le signer.

Service Finances

9. Jardins de Valloires - Tarifs 2011

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la grille tarifaire qui a été joint à la délibération.

10. Taxe de Séjour

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 29 voix pour et 2 voix contre (Messieurs HAUSSOULIER et MACHAT), décide :

- de surseoir pour l'Année 2011 à l'application de la taxe de séjour forfaitaire pour les meublés de tourisme et de maintenir en 2011, la taxe de séjour au réel,
- d'engager une large concertation avec l'ensemble des acteurs et de réunir dans les meilleurs délais une commission de travail sur le régime applicable sur les meublés de tourisme à partir de 2012, cette décision devant être validée par le Comité Syndical avant le 30 juin 2011.

Service Ressources Humaines

11. Gestion du Personnel

11/ 1 - Syndicat Mixte

Modification du tableau des effectifs

Transformation d'un Contrat Accompagnement dans l'Emploi en poste d'adjoint technique 2^{ème} Classe

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de supprimer un poste de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, de créer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification de ce tableau qui a été joint à la délibération.

11/2 - Destination Baie de Somme

Tronc commun - Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée

Afin de confier à cet agent des missions complémentaires, à savoir le reportage photos sur les sites de Destination Baie de Somme, le déploiement de la photothèque, et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée de cet infographiste à compter du 1er février 2011.

11/3 - Destination Baie de Somme

Tronc commun - Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée

Poste de Peintre

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée du peintre à compter du 1er février 2011.

11/4 Destination Baie de Somme

Tronc commun - Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée

Poste de Référent formation

En raison des missions complémentaires confiées à cet agent, et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat à Durée Indéterminée du référent formation à compter du 1er février 2011.

11/5 - Destination Baie de Somme

Tronc commun - Diagnostic organisationnel

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, dans le cadre des transformations qui ont été validées, à signer les quatre Contrats à Durée Indéterminée concernant les agents travaillant :

- A l'accueil boutique Valloires et Belle Dune
- Au ménage/plonge au Parc et au Golf
- Au service en salle au Cap Hornu,
- Au ménage global, hôtel et restaurant du Cap Hornu

11/6 - Destination Baie de Somme

Parc du Marquenterre

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un Contrat à Durée Indéterminée avec le salarié du Parc du Marquenterre à compter du 1^{er} février 2011.

Service Aménagement

12. Projet de développement culturel – Commande publique artistique

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer la consultation relative à la Commande Publique Artistique, conformément au Code des Marchés Publics.

13. Centre Conchylicole – Projet de valorisation des produits de la Baie

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer la consultation relative au projet de valorisation des produits de la Baie, conformément au Code des Marchés Publics.

14. Approbation des plans de financement du Plan Vélo Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le Comité syndical par 29 voix pour et 2 abstentions (M. LOTTIN – 2 voix) décide d'approuver le programme et le plan de financement des phases 4 et 5 du Plan Vélo Baie

de Somme et autorise le Président à lancer les procédures administratives ainsi qu'à signer les pièces correspondantes.

15. Gestion du trait de côte - Baie d'Authie « Commune de Fort Mahon et de Quend » - Travaux d'urgence de renforcement de la digue de fond de Baie

Afin de porter assistance aux communes concernées dans les meilleures conditions, et dans la cadre de notre compétence relative à la gestion du trait de côte, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre toutes dispositions techniques, administratives et financières nécessaires au bon avancement de ces différentes opérations et notamment :

pour la première intervention :

- de rechercher les financements, de lancer les consultations et de signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant,
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux pour un montant de 35 000 € TTC, dans le cadre de la procédure d'urgence prévue à l'article 35 du Code des Marchés Publics,
- d'approuver le plan de financement mentionné à la présente délibération
- de solliciter l'ensemble des partenaires financiers ainsi que de signer les pièces administratives correspondantes.

pour la deuxième intervention :

- de procéder au lancement de l'étude de définition de la solution durable pour le secteur de la digue fragilisée
- de lancer les procédures de consultation conformément au code des marchés publics ainsi que de rechercher les financements.

pour la troisième intervention :

- de procéder à la rédaction des cahiers des charges de l'étude juridique, du plan d'actions et de gestion de la digue ainsi que de rechercher les financements correspondants.

16. Rapport d'information - Cimetière Chinois de Noyelles-sur-Mer – Abandon du projet d'aménagement

Le Comité syndical a pris acte de cette information.

17. Société Nationale de Sauvetage en Mer – demande de subvention

Compte-tenu de l'intérêt de cette opération, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'attribuer à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (S.N.S.M.) une subvention de 18 750 € pour l'acquisition d'une embarcation destinée à la station de Cayeux-sur-Mer,
- de solliciter à cet effet, auprès du Conseil général de la Somme, une dotation exceptionnelle de 18 750 €
- et d'autoriser le Président à procéder au versement de la subvention avant le vote du Budget primitif 2011.

18. Débat d'Orientations Budgétaires 2011

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, les orientations budgétaires 2011.